

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 10 février 2014, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Réналd Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant quorum sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Claude Beaudoin.

Sont également présentes :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-02-133 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 10 février 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Convention et transaction reçu-quittance / REC-13-036 / Autorisation de signature
3. Expropriation / Élargissement de l'avenue Saint-Charles / Rectification des résolutions 13-10-980, 13-11-1155, 13-12-1290 et 14-01-018
4. Expropriation / Servitude piste cyclable / Rue Dutrisac et boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 5 397 383 / Financement
5. Période de questions
6. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-02-134 Convention et transaction reçu-quittance / REC-13-036 / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la convention et transaction reçu-quittance dans le cadre du dossier REC-13-036;

QUE le maire et le greffier soient également autorisés à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution ainsi qu'à la transaction susdite;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-02-135 Expropriation / Élargissement de l'avenue Saint-Charles / Rectification des résolutions 13-10-980, 13-11-1155, 13-12-1290 et 14-01-018

CONSIDÉRANT les résolutions 13-10-980, 13-11-1155, 13-12-1290 et 14-01-018, adoptées respectivement le 1^{er} octobre, 25 novembre et 16 décembre 2013 ainsi que le 20 janvier 2014, autorisant l'expropriation de lots afin de réaliser les travaux de réaménagement et d'élargissement de l'avenue Saint-Charles pour la phase 2;

CONSIDÉRANT que tous les lots nécessaires à l'expropriation ont été déposés par le Ministre responsable du cadastre, le tout conformément aux plans cadastraux numéros T16188-5-19 et T16188-5-29 préparés par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, en date du 1^{er} octobre et 5 décembre 2013 (minutes 13108 et 13366);

CONSIDÉRANT qu'il y a alors lieu de mettre à jour et rectifier le contenu des résolutions susmentionnées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'expropriation des lots 5 397 382, 5 397 385, 5 397 384, 5 397 379, 5 397 377 et 5 443 990;

QUE la Ville autorise l'établissement de servitudes par voie d'expropriation des lots 5 397 381, 5 397 380, 5 397 378 et 5 443 992;

QUE mandat soit confié à RSSP, avocats inc. afin d'entreprendre toutes les procédures nécessaires à cette fin;

QUE le trésorier soit autorisé à affecter aux activités d'investissements les sommes nécessaires au financement des indemnités d'expropriation pour chacun des lots susmentionnés, et ce, à même le surplus accumulé non affecté;

QUE le trésorier soit également autorisé à effectuer les paiements des sommes requises au moment opportun sur présentation d'une demande en ce sens du greffier;

QUE la présente résolution rectifie les résolutions 13-10-980, 13-11-1155, 13-12-1290 et 14-01-018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-02-136 Expropriation / Servitude piste cyclable / Rue Dutrisac et boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 5 397 383 / Financement

CONSIDÉRANT la résolution 13-12-1291 adoptée le 16 décembre 2013 prévoyant l'expropriation par voie de servitude du lot 5 397 383 pour régulariser la situation de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de prévoir le financement de l'indemnité;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à affecter aux activités d'investissements les sommes nécessaires au financement de l'indemnité d'expropriation pour le lot susmentionné, et ce, à même le surplus accumulé non affecté;

QUE le trésorier soit également autorisé à effectuer le paiement des sommes requises au moment opportun sur présentation d'une demande en ce sens du greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-02-137 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

14-02-138 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 34 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe